

AFFAIRE N°21/4 - Autorisation d'ouvrir une deuxième classe enfantine à l'école d'application de Bellepierre.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Directeur de l'Ecole Normale vient de me faire parvenir une lettre m'annonçant son intention de proposer au prochain Comité Technique Paritaire l'ouverture d'une deuxième classe enfantine à l'école d'application de Bellepierre.

Je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à émettre un avis favorable pour l'ouverture de cette deuxième classe.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

<u>Vu</u>			
Saint Pons, le 9/6/78		ADOPTE A L'UNANIMITE	
Pour le Prefet			x
Le Secrétaire Général		x	x
Signé Patrice MAGNIER			
Pour copie certifiée conforme			
Pour le Prefet			
Le Chef de bureau délégué			
J. LACOSTE			